ODJET D'ECONOMIE



RÉGULATEUR DU FEU.

LE SIEUR BONNEMAIN, particuliérement livre l'étude de la Phytique, & deja connu par l'art de faire éclorre des Poulets & de les élever fans le fecours des Poules, a trouvé le moyen d'objenir une chaleur roujours parfaitement égale, & à tel degré qu'il veut, par l'application d'un Reg flateur qu'il adapte aux Fourneaux, Poèles, ou autres Uftenfiles propres à contentr le Feu.

It a foumis fon invention à l'examen de l'Académie des Sciences, fur le Cerrificat de laquelle il a obrenu du Ros, par Lettres-Patentes, enregiftides au Parlement , le Privilège exclusif de vendre & débiter toutes les

Machines auxquelles il appliquera son Régulareur.

CETTE invention manquoit aux Chymiftes, qui souvent desirent pont leurs opérations une précision que le feu de lampe lui-même ne peut

pas leur procurer.

It se propose d'annoncer sous peu de tems, dans un Prospectus, la multitude d'avantages dont l'usage du Régulateur seroit pour la Chymie, pour les Serres chaudes , pour les Bains , pour les Poëles , pour la cuision des Alimens, & généralement pour la perfection de tous les Arts, où le Fen , employé pour agent , a besoin d'être tempéré , & entretenu toujours au meme degré.

Cas avantages sont de trois espèces : l'occonomie dans les matières fervant d'aliment au feu ; la commodité , en ce que le Régulateur dispense de tout foin de surveillance sur le feu ; la sureté, en ce que l'on sera par-

faitement certain de l'égalité constante du feu.

Le se borne aujourd'hui à annoncer qu'il a appliqué son Régulateur à des Poëles & à des Cuifinières, dans lesquelles on peut faire cuire en même-rems différens Alimens: l'ulage de ces Cuifinières ne laiffera rien à desi er pour la commodité & pour la justesse de la cuisson des Alimens.

Et : Es font porrariv sa la Chaste & en Voyages.

Pou Raffurer le Public contre les contrefaçons, le Sieur BONNEMAIN avertit que toutes les Machines auxquelles il aura appliqué son Régulateur, feront numérotées & marquées de son Poinçon, dont l'empreinte est dépolée au Greffe de la Police de Paris.

Il prie ceux qui lui écriront , d'adreffer leurs Lettres au fieur BONNEMAIN . Phylicien . Clottre St-Jacques de l'Hopital . & de les afranchir.

Permis d'imprimer & distribuer, ce 8 Juin 1784. LE NOIR.